**Projet de loi 5487 relatif à la participation du Grand-Duché de Luxembourg**

**– à la 14e reconstitution des ressources de l’Association Internationale de Développement**

**– à la 8e reconstitution des ressources du Fonds Asiatique de Développement**

Le présent projet de loi a pour objet d’actualiser les engagements du Luxembourg auprès de l’Association Internationale de Développement et du Fonds Asiatique de Développement.

Dans les deux cas, il s’agit de participer à une reconstitution des ressources rendue nécessaire parce que les institutions en question allouent des dons et (ou) prêtent leurs moyens à des taux inférieurs aux taux du marché.

L’Association Internationale de Développement AID est la filiale de la Banque Mondiale créée en 1960 pour fournir des ressources financières à taux réduits aux pays les plus pauvres dans le monde. Les crédits de l’AID servent à financer deux types d’opérations, à savoir les mesures d’ajustement structurel des finances publiques du pays bénéficiaire et les projets d’investissement affectant directement les conditions de vie des plus pauvres.

Les crédits AID ne portent pas d’intérêt (sauf une commission de gestion de 0,75%) et ne sont remboursables que dans un délai de 40 à 50 ans. Par ailleurs, une part croissante de l’assistance de l’AID est allouée aux Etats bénéficiaires sous forme de dons. En raison de la lenteur des remboursements des crédits AID, les avoirs de l’AID doivent être reconstitués périodiquement par ses membres les plus riches.

Les négociations pour la 14e reconstitution des ressources de l’AID se sont clôturées en février 2005 à Washington, avec une enveloppe financière totale de 34 milliards de dollars. Sur ces 34 milliards de dollars, quelques 18 milliards de dollars proviennent de nouvelles contributions annoncées par les 40 pays-donateurs, le solde étant constitué par les remboursements de crédits antérieurs, les produits d’investissement et les transferts de revenu net de la part de la Banque Mondiale.

En ce qui concerne la contribution luxembourgeoise à la 14e reconstitution des ressources de l’AID, il a été décidé d’augmenter la part de notre pays dans l’AID de 0,10% du total des contributions à 0,18%, soit 28,83 millions d’euros. Cette participation se compose de la contribution de base (26,72 millions d’euros), du financement des dons (0,57 million d’euros), ainsi que du financement de l’initiative PPTE (1,54 million d’euros). La contribution s’opère par l’émission de trois bons du trésor de 9.610.000 euros chacun, répartis sur les années budgétaires 2006, 2007 et 2008.

Créé en 1973, le Fonds Asiatique de Développement (FAD-ADF) est le guichet concessionnel de la Banque Asiatique de Développement, accordant des prêts à taux réduit et des dons aux pays membres les plus pauvres de l'Asie et de la région du Pacifique. La réduction de la pauvreté reste l’objectif primordial du Fonds.

L’enveloppe globale de la 8e reconstitution des ressources du Fonds Asiatique de Développement (ADF-IX) s’élève à 7 milliards de dollars pour les années 2005 à 2008.

Le montant de la participation luxembourgeoise à ADF-IX est fixé à 2.925.819 euros. Cette contribution inclue la participation de base de 2.625.524 euros, 136.199 euros pour le financement des dons, ainsi que 164.096 euros représentant une contribution additionnelle en support de l’objectif financier originalement proposé par l’institution („high-case scenario“).

La contribution s’opère par l’émission de quatre bons du trésor de 731.455 euros chacun, répartis sur les années 2005, 2006, 2007 et 2008.